

BULLETIN MUNICIPAL

2022



Dans ce numéro :

Le mot du Maire	3
Les délibérations	4
Budget 2022 - 2023	6
Travaux d'investissement	9
Commissions Voirie & Bâtiments	11
Commissions Finances & Sociale	12
Commission Cimetière	13
Commission Tourisme	14
Commission Biodiversité	16
Association Mairé Découvertes	20
Comité des Fêtes : TÉLETHON	23
L'ACCA de Mairé	24
État-civil 2022	25
Le SIVOS	26
France Services	28
Le SYAGC	29
L'ADMR	31
Le SIMER	33
Eaux de Vienne	35
Syndicat Énergies Vienne	37
Panneau Pocket	38
Fondation du Patrimoine	39
Patrimoine	40
Défibrillateur	46
Infos & numéros utiles	47

LE MOT DU MAIRE

Chères Mairéennes, chers Mairéens,

En ce début d'année, je vous adresse mes meilleurs vœux.

Puisse l'année 2023 vous apporter d'agréables moments de joie, une bonne santé et de belles satisfactions tant sur le plan personnel que professionnel.

L'année 2022 a été marquée par une inflation galopante, la municipalité a su gérer au mieux cette flambée des prix en maintenant les grands projets d'investissement tout en maîtrisant les dépenses de fonctionnement.

Durant cette année écoulée, nous avons terminé la rénovation de notre mairie en améliorant l'accueil des personnes à mobilité réduite.

Le changement des huisseries de la salle polyvalente est terminé et correspond aux normes énergétiques en vigueur. Nous allons continuer cette action d'économie d'énergie par une réfection totale de l'intérieur.

D'autre part, la cour de la salle polyvalente est en phase d'être terminée avec un espace parking avec des places PMR, un espace vert, un fleurissement en périphérie et la plantation de deux tilleuls.

Les grands projets pour l'année à venir sont la réhabilitation du logement de la Petite Guerche en gîte rural de grande capacité et la valorisation de la servitude du marchepied en bord de Creuse de Mairé à La Petite Guerche.

Bien entendu, nous allons continuer à entretenir notre voirie et nos bâtiments communaux comme il se doit.

Bon nombre de personnes de passage apprécie notre village pour sa propreté, son authenticité, son fleurissement et son cadre de vie. Ces valeurs doivent rester la priorité de tous pour conserver notre « bien vivre ».

La municipalité a toujours à cœur de vous tenir informés des évolutions de votre commune. En ce sens, elle continue la publication des lettres infos trimestrielles, a initié une réunion publique en 2022 et la réitérera en 2024, a refondu et développé son nouveau site internet et distribue son bulletin municipal qui retrace la vie de la commune pendant l'année écoulée.

Attachée à notre patrimoine et notre histoire, la commission communication a retranscrit une tranche de vie de Mairé dans la première moitié du XXème siècle.

Les associations de Mairé sont présentes et actives au côté de la commune dans l'objectif d'animer le village grâce à des événements réguliers : randonnées, pique-nique, concert, téléthon, repas des aînés...

Bonne année 2023 à toutes et à tous.

Je vous souhaite une excellente lecture.

Thierry TRIPHOSE

LES DÉLIBÉRATIONS 2022

N° d'ordre	DÉSIGNATION	Date CM
2022-02-01	Approbation du compte de gestion de Mr le Receveur municipal	10/02/2022
2022-02-02	Approbation du compte administratif 2021	
2022-02-03	Approbation de l'affectation des résultats 2021	
2022-02-04	Demande de subvention au titre de la DETR 2022	
2022-02-05	Demande de subvention au titre de la DSLI 2022	
2022-02-06	Demande de subvention sous l'égide de l'opération ACTIV3	
2022-02-07	Adhésion à l'association des Maires Ruraux de la Vienne	
2022-02-08	Adhésion 2022 à la vie communale et départementale	
2022-02-09	Renouvellement adhésion à l'application PANNEAUPOCKET	
2022-02-10	Achat rotofaucheuse	
2022-02-11	Autorisation d'absence pour garde enfant malade	
2022-02-12	Modification des statuts de la CAGC	
2022-02-13	Abonnement contrat COSOLUS	
2022-02-14	Convention musique en scène	
2022-03-15	Approbation du budget primitif 2022	04/03/2022
2022-03-16	Vote des taxes locales	
2022-03-17	Inscription des travaux 2022 aux fonds de concours avec la CAGC	
2022-04-18	Convention d'accompagnement pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti avec Sorégies	01/04/2022
2022-04-19	Devis banque d'accueil Mairie	
2022-04-20	Devis site internet Campagnol avec AMRF	
2022-04-21	Soutien financier Croque la Vie	
2022-05-22	Travaux voirie Bas Montant	25/05/2022
2022-05-23	Travaux d'aménagement du parking de la salle polyvalente	
2022-05-24	Protocole sur le temps de travail	
2022-05-25	Tarif chauffage de la salle polyvalente pendant la période hivernale pour les associations de la commune	
2022-05-26	Mise à disposition de la salle de réunion de la Mairie pour un particulier musicien de la commune	
2022-05-27	Contrat du personnel de remplacement	
2022-05-28	Renouvellement du contrat secrétaire de Mairie	
2022-05-29	Décision modificative n°1 concernant le budget 2022 en recettes d'investissement	
2022-05-30	Choix des modalités de publication communes de moins de 3 500 habitants	

LES DÉLIBÉRATIONS 2022 suite

N° d'ordre	DÉSIGNATION	Date CM
2022-07-31	Convention marchepied avec la DDT	01/07/2022
2022-09-32	Adhésion à la Fondation du Patrimoine pour 2022	02/09/2022
2022-09-33	Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution	
2022-09-34	Vente de l'ancienne rotofaucheuse	
2022-09-35	État de créances en non-valeur	
2022-09-36	Prix de vente de stère de bois	
2022-09-37	Assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation	
2022-10-38	Demande de subvention Fonds de Concours 2022 CAGC	
2022-10-39	Demande subvention Syndicat Énergie Vienne 2022	
2022-10-40	Renouvellement de la convention par musique en scène	
2022-10-41	Prix de la terre végétale sur la commune de Mairé	
2022-10-42	Modifiant délibération 2022-03-16 intitulée Taxe Logement Vacant	
2022-10-43	Adhésion Association des Maires et Présidents d'intercommunalité de la Vienne	
2022-10-44	Aide d'urgence à un administré	
2022-10-45	Décision modificative n°2 prêt d'urgence	02/12/2022
2022-12-46	Convention de Mécénat avec Sorégies	
2022-12-47	Rétroactivité du montant de la redevance d'occupation du domaine public SRD	
2022-12-48	Renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine de prévention du centre de gestion 86	
2022-12-49	Colis de fin d'année aux employés communaux	
2022-12-50	Renouvellement contrat saisonnier pour l'année 2023	
2022-12-51	Tarif salle polyvalente pour les particuliers hors commune	
2022-12-52	Don au Téléthon	
2022-12-53	Changement d'affectation de trois chemins ruraux en voies communales	
2022-12-54	Approbation de classement des voies de la voirie communale	
2022-12-55	Engagement de 25 % du montant des dépenses d'investissement année 2022 sur l'année 2023	

Définition

Le budget communal est un acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée.

Il est régi par plusieurs principes dont les deux principaux sont les suivants :

- Principe d'annualité : Il coïncide avec une **année civile** et doit être exécuté dans l'année. La commune établit un budget par an et l'assemblée délibérante peut, bien-sûr, apporter des modifications.
- Principe d'universalité : l'ensemble des recettes est destiné à financer l'ensemble des dépenses.

Le budget se présente en deux parties :

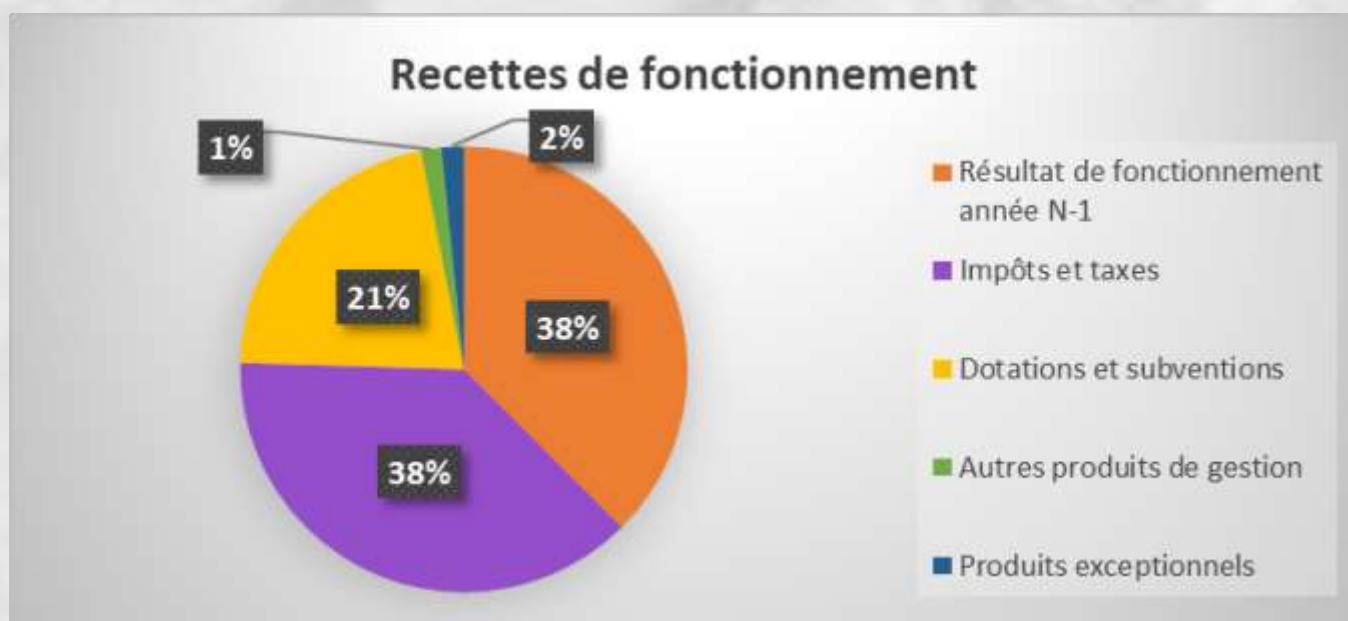
- Une section de fonctionnement : correspond à la **gestion courante** et régulière de la commune.
- Une section d'investissement : présente les **programmes d'investissements** nouveaux et en cours. Cette section a vocation à modifier et enrichir le patrimoine de la collectivité.

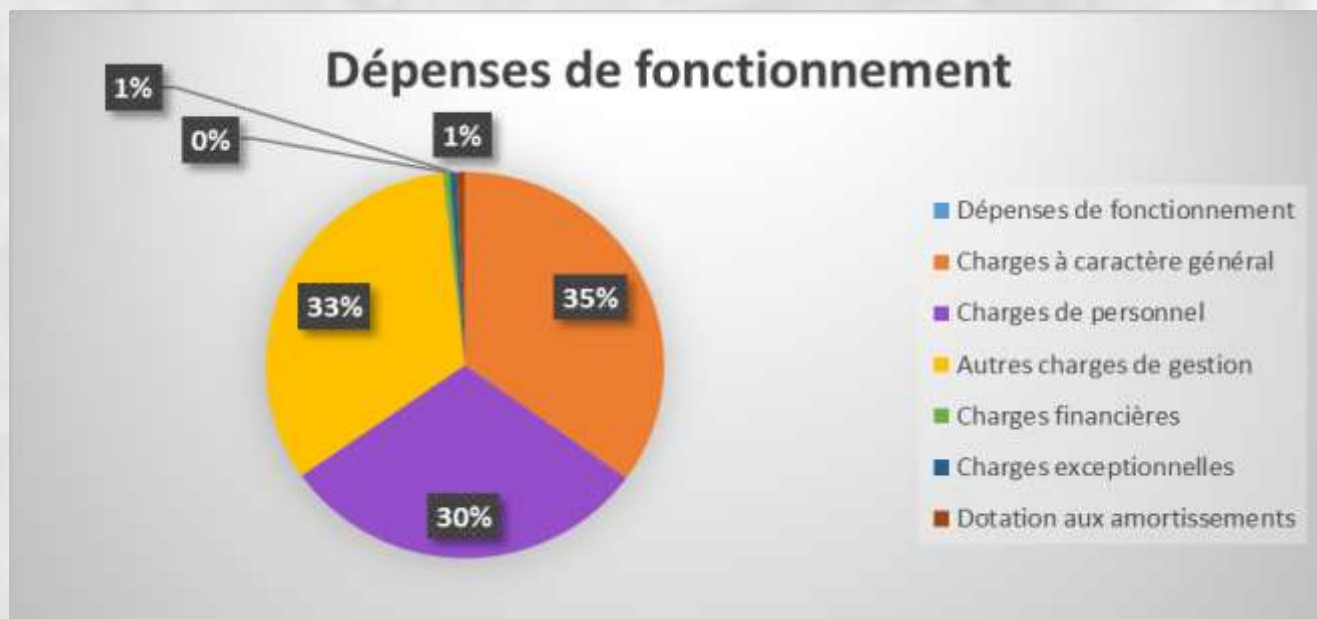
Chaque section doit être équilibrée.

Le classement des opérations est effectué selon un plan comptable normalisé.

Les chiffres de l'année 2022

A/ Budget de fonctionnement





Résultat du budget de fonctionnement :

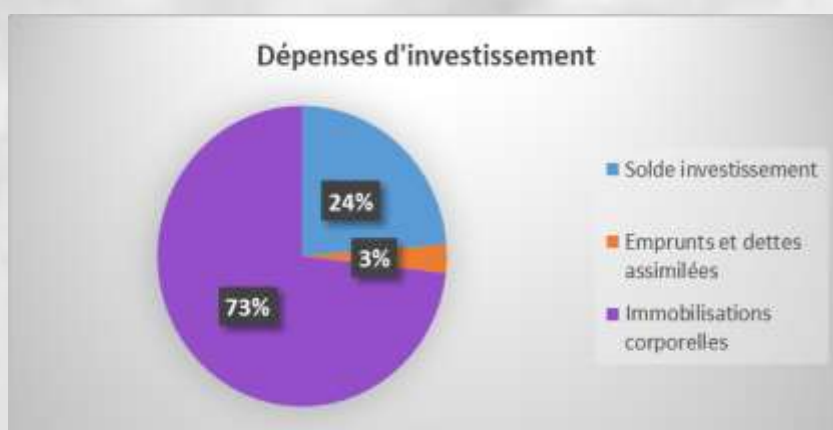
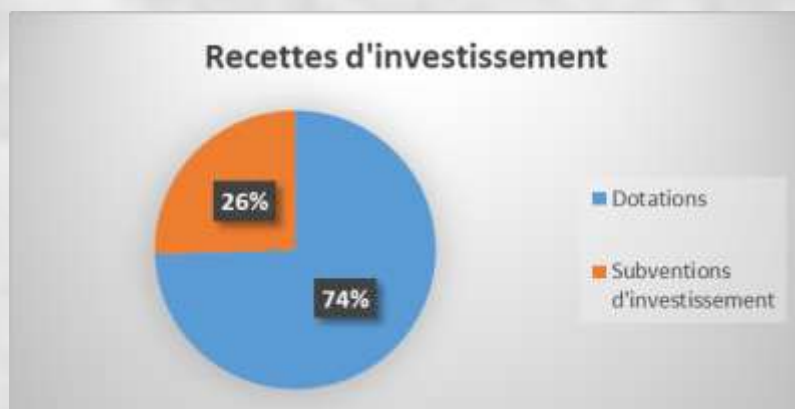
Recettes 2022	285 637.15 €
Dépenses 2022	107 179.22 €
Résultat 2022	178 857.83 €

L'excédent de fonctionnement permet de compenser le déficit d'investissement de l'année N et de financer les investissements de l'année N +1.

Quelques définitions :

Recettes de fonctionnement	
Résultat de fonctionnement de l'année N-1	Excédent de l'année 2021
Impôts et taxes	Impôts locaux (taxe foncière et d'habitation) et fonds départementaux
Dotations et subventions	Dotations d'Etat et fonds départementaux
Autres produits de gestion	Revenus des immeubles (locations)
Dépenses de fonctionnement	
Charges à caractère général	Charges de fonctionnement (eau, électricité, carburant...)
Charges de personnel	Charges du personnel titulaire et non titulaire
Autres charges de gestion	Indemnités des élus, participations au SIVOS et aux pompiers
Charges financières	Intérêts d'emprunt
Charges exceptionnelles	Reprise de titre des années antérieures
Dotations aux amortissements	Dépréciation des biens amortissables

B/ Budget d'investissement



Résultat du budget d'investissement :

Recettes 2022	101 000.14 €
Dépenses 2022	188 961.12 €
Résultat 2022	-87 960.98 €

Le déficit est compensé par l'excédent de fonctionnement.

Quelques définitions :

Recettes d'investissement	
Dotations	Remboursement d'une partie de la TVA et une partie de l'excédent de fonctionnement qui est attribué aux recettes d'investissement
Subvention d'investissement	Subventions d'Etat, du département, du Grand Châtellerault et autres
Dépenses d'investissement	
Solde investissement	Déficit d'investissement de 2021
Emprunts et dettes assimilées	Emprunts bancaires
Immobilisations corporelles	Travaux d'investissement (voirie, bâtiments...)

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

Opération	Dépenses (TTC)	Recettes (subventions obtenues)	Reste à charge pour la commune (TTC)
Programme bâtiments communaux			
Rénovation de la Mairie (isolation, peintures, menuiserie, bureau d'accueil...)	12 569 €	Fonds de concours CAGC : 5 787 €	6 782 €
Changement des huisseries face nord de la salle polyvalente	11 210 €	Fonds de concours CAGC : 4 483 €	6 727 €
Réfection de la cour de la salle polyvalente : mise en place d'un enrobé et béton désactivé, création d'espaces verts et détente	82 639 €	Fonds de concours CAGC : 10 269 € L'Etat (Dotation d'équipement aux territoires ruraux) : 20 820 € L'Etat (Dotation de soutien à l'investissement local) : 20 820 €	30 730 €
Programme voirie			
Réfection de la voirie du Montant, dernière tranche	20 053 €	Département : 13 368 €	6685 €
Programme matériels			
Achat roto faucheuse	11 040 €	Département : 1 732€	9 308 €

Travaux cour salle polyvalente



Huisseries salle polyvalente



TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

Opération Reste à réaliser sur 2023 (subventions obtenues, devis signés)	Dépenses (TTC)	Recettes (subventions obtenues – HT)	Reste à charge pour la com- mune (TTC)
Programme bâtiments communaux			
Rénovation intérieure de la salle polyvalente (isolation, faux plafond acoustique, changement de l'éclairage pour des LED basse consommation, VMC double flux)	31 957 € (sur devis)	L'Etat (Dotation d'équipement aux territoires ruraux) : 7 989 € L'Etat (Dotation de soutien à l'investissement local) : 7989 € Energie Vienne : 6 658 €	9 321 €

Projets 2023 (demande subvention en cours) :

Programme bâtiments communaux :

- Réhabilitation du logement de la Petite Guerche (ancienne école) en gîte rural.
- Travaux sur l'église.

Programme touristique :

- Valorisation touristique des bords de Creuse : reconquête de la servitude de marchepied, création de gradins sur le terrain communal, réfection du terrain de boules.



Travaux de voirie de Montant



Rotofaucheuse GyraX

Commission Voirie

La commission voirie a acté la fin des travaux effectués en 2022 de la voirie du Bas Montant par la pose de bordures de trottoir suite à la mise en place d'un enrobé sur la totalité des voies communales, ainsi que le déplacement du poteau Orange qui empiétait sur la VC 11.

Elle a aussi envisagé les travaux à venir pour 2023 comme suit :

- Réfection d'une tranche de la route de la Malsassière
- Réfection de la voie communale qui dessert le Gros Chillou et Rocreuse
- Réfection de la voie communale des Chézeaux
- Numérotation et signalétique des hameaux pour l'arrivée de la fibre.

Commission Bâtiments

Travaux engagés en 2022 :

- Mairie : réhabilitation complète
- Salle polyvalente : changement des huisseries de la façade
- Lasure sur la porte de l'église



Travaux reportés en 2023 :

- Salle polyvalente : réfection intérieure (isolation, VMC double flux, électricité, faux-plafonds, peinture)

Travaux à venir :

- Logement communal de la petite Guerche : transformation en gîte rural
- Église : mur de la sacristie et façades

Commission Finances

La commission finance a validé les propositions d'investissement et de travaux pour les années 2022 2023, que l'on exécutera en restant attentifs à l'évolution des prix, dans le respect de l'équilibre du budget.

Reste à réaliser 2022 :

- Salle polyvalente : isolation suivant les recommandations de l'audit

Projets 2023 :

- Réhabilitation du logement de la petite Guerche
- Valorisation des bords de Creuse



Commission Sociale

Comme chaque année, la commission sociale s'est réunie pour choisir le colis des Anciens, qui, nous l'espérons, leur aura offert un peu de douceur et de chaleur pour les fêtes de fin d'année.

Afin de prévenir tout oubli, n'hésitez pas à vous inscrire en Mairie l'année de votre 70ème anniversaire.



QUOI DE NEUF DANS LES CIMETIÈRES ?

La loi relative à la Différenciation, la Décentralisation, la Déconcentration et la Simplification de l' action publique locale, dite loi 3DS, a réduit, en ce qui concerne les sépultures en état d' abandon, le délai durant lequel les ayants droit pouvaient se manifester ou non.

Voici les textes principaux :

CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Article L2223-17

Version en vigueur depuis le 23 février 2022

Modifié par LOI n°2022-217 du 21 février 2022 - art. 237 (V)

« Lorsque, après une période de trente ans, une concession a cessé d'être entretenue, le maire peut constater cet état d'abandon par procès-verbal porté à la connaissance du public et des familles.

Si, **un an après cette publicité régulièrement effectuée**, la concession est toujours en état d'abandon, le maire a la faculté de saisir le conseil municipal, qui est appelé à décider si la reprise de la concession est prononcée ou non.

Dans l'affirmative, le maire peut prendre un arrêté prononçant la reprise par la commune des terrains affectés à cette concession. »



DECRET D' APPLICATION

décret n° 2022-1127 du 5 août 2022 portant diverses mesures relatives à la réglementation funéraire au Journal officiel du 6 août 2022

« Après l'expiration d' un an prévu à l'art. L. 2223-17, lorsque la concession est toujours en état d'abandon, un nouveau procès-verbal, dressé par le maire ou son délégué, dans les formes prévues par les articles R. 2223-13 et R. 2223-14, est notifié aux intéressés avec indication de la mesure qui doit être prise.

Un mois après cette notification et conformément à l'art. L. 2223-17, le maire a la faculté de saisir le conseil municipal qui est appelé à décider si la reprise de la concession est prononcée ou non. Dans l'affirmative, le maire peut prendre l'arrêté prévu au troisième alinéa de l'art. L. 2223-17. »

Dans l'ancienne rédaction, les ayants droit ou autres personnes intéressés avaient un peu plus de trois ans pour se manifester, entre les deux procès verbaux de constatation de l'abandon, ou non.

Bilan des actions de la commission Tourisme en 2022

La commune accueille de plus en plus de touristes découvrant nos chemins de randonnée et notre village, grâce au circuit du bourg. Sur internet, les avis des utilisateurs concernant l'aire d'accueil des camping-cars, est très positif. Le village plaît beaucoup par son côté calme, fleuri et champêtre. La rivière est aussi un atout important dans cet attrait.

L'orientation du Grand Châtellerault en faveur du développement touristique est surtout axée sur le tourisme « nature ».

Aussi la commune de Mairé a signé une convention avec la DDT afin de restaurer et d'entretenir la servitude de marchepied le long de la creuse. Cela permettra de créer une jolie balade le long de la rivière et ainsi valoriser notre village.

En effet, une commune, un groupement de communes, un département ou un syndicat mixte concerné peut, après accord avec le propriétaire du domaine public fluvial concerné **c'est-à-dire l'État**, et le cas échéant avec son gestionnaire, entretenir l'emprise de la servitude de marchepied le long des cours d'eau domaniaux.

Les différentes organisations de la commune en 2022 ont été celles-ci :

En partenariat avec le Grand Châtellerault :

- **Première « Rando croquis » le 11 Juillet 2022.** Principe : accompagnés d'un artiste, les participants novices ou plus confirmés ont « croqué » quatre jolies vues de Mairé.

Bilan positif : importante participation, satisfaction des participants, ambiance conviviale.



- **Concert au Château de Rocreuse : 24 Août 2022**



Les propriétaires ont ouvert les jardins du château de Rocreuse pour un concert gratuit avec le groupe « Sweet Mama » (blues, swing, boogie-woogie) dans le cadre « de cours en jardins » du Grand Châtellerault.

Des membres de la commune et des associations MvM et Mairé découvertes ont participé à la mise en place.

Cette manifestation a remporté un franc succès : un grand nombre de participants a pu apprécier la qualité de la prestation et passer un agréable moment malgré la chaleur.

Ils ont pu se désaltérer ensuite lors d'un pot offert conjointement par les propriétaires et la commune.



Autres actions :

La commune a installé :

- une table et banc dans un environnement prairie fleurie, au dessus du lieu dit « les carrés » afin de permettre une halte lors de balades ou randonnées et profiter de la vue sur la vallée.
- Des jeux pour enfants sur le terrain communal bord de creuse.
- Un panneau d'informations sur le mur des sanitaires aire de camping-car.



Actions de la commission biodiversité en 2022

La commune, à travers la commission biodiversité, a travaillé sur la qualité environnementale du village, et ainsi la qualité de vie de ses habitants.

- Plantation de haies, prairie fleurie, fleurissement des talus et abords des rues, fleurissement des parterres et bacs, en visant le plus possible des plants résistants à la sécheresse. (protection des ressources en eau), ainsi que des plants persistants et adaptés au terrain de la commune.

La commune et son engagement pour l'environnement

Dans le cadre du « **schéma départemental de l'eau** » un projet de **plantation de haies** afin de rétablir un **corridor écologique**, préserver la **biodiversité**, et contribuer à la protection de la **ressource en eau**. a été financé par la Fédération départementale des chasseurs de la Vienne et l'ACCA de Mairé.

Ce chantier participatif à but pédagogique, dirigé par un technicien Animateur Nature de la Fédération des Chasseurs de la Vienne et la commune de Mairé, a permis aux élèves du regroupement scolaire « Mairé, Lésigny sur creuse, Barrou, la Guerche », de planter le 10 Février 2022, **150 arbustes d'essences locales**, autour de la station d'épuration.

Ce projet répond également à une volonté communale de **préservation du paysage** et **embellissement de l'espace public**.



La **biodiversité** est également préservée en pratiquant sur ce terrain un **fauchage raisonné**. (Une à deux fois par an). Toutefois un **passage piétonnier** vous permettra d'évoluer dans cette zone.



- Plantation d'arbres pour créer de l'ombrage sur les terrains communaux.



Erable rouge



Tremble



Liquidambar



Tilleul

- Suite à la loi LABBE, l'entretien du cimetière sera réalisé sans produits phytosanitaires. Seuls des moyens manuel, mécanique et thermique seront utilisés. Les pieds de murs continueront à être végétalisés, et de la pelouse à pousse lente sera semée de manière à espacer les entretiens.
- La phase de transition se fera sur plusieurs années eu égard à la stérilité de la terre due à l'emploi pendant des années de produits phytosanitaires.
Un panneau d'informations sur cette évolution sera visible au cimetière.

Un regard différent

Par ces nouvelles pratiques, le cimetière va se modifier visuellement. La végétation y sera plus présente, plus adaptée à son environnement, dans le respect des défunts, des familles et des usagers de ces lieux. Les défunts pourront reposer dans un jardin.

Voici quelques exemples de cimetières végétalisés.



Inscription au Concours « Villes et Villages fleuris » (pour la deuxième fois)

Retour du jury suite à leur visite du 29 juin 2022 :

RAPPORT DE VISITE 2022

Nom de la commune : MAIRÉ
Nombre d'habitants : 179
Niveau de labellisation 2020 : 3° prix départemental

LA VISITE DU JURY

Points positifs : Circuit pertinent. Respect du temps imparti.
Points négatifs à améliorer : Pas d'agent technique présent. Il serait souhaitable de préparer un dossier de présentation synthétique pour la prochaine visite.

LE PROJET MUNICIPAL

Points positifs : Fleurissement et végétalisation du centre-bourg et certains petits hameaux.
Points négatifs à améliorer : Motivation peu exprimée. Connaissance des critères d'évaluation de la grille VVF à approfondir.

ANIMATION ET PROMOTION DE LA DÉMARCHE

Points positifs : Aire de camping-car. Circuit de randonnée, découverte du patrimoine, découverte des orchidées. Panneautage sur la biodiversité.
Points négatifs à améliorer : Informer la population sur les projets communaux : végétalisation du cimetière par exemple.

PATRIMOINE VÉGÉTAL ET FLEURISSEMENT

Points positifs : Fleurissement de quelques pieds de murs.
Points négatifs à améliorer : Diversité végétale à étoffer. Multiplier le fleurissement en pied de mur. Diminuer le nombre de jardinières chronophages et consommatrices d'eau, à remplacer par du fleurissement en pleine terre aux résultats plus efficaces. Pots en entrée de commune en inadéquation avec le paysage.

GESTION ENVIRONNEMENTALE

Points positifs : Mare pédagogique. Paillage. Terreau adapté aux jardinières. Déchets verts valorisés. Arrosage avec de l'eau de fontaine. Inventaire des orchidées. Éclairage éteint à 23h*.
Points négatifs à améliorer : Mettre en pratique des points de fauche tardive.

* NDLR : depuis le 15 octobre 2022, l'éclairage public s'éteint à 22 h .

QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC

Points positifs : Bourg avec du beau patrimoine bâti mis en valeur. Effacement des réseaux .
Accessibilité.

ANALYSE PAR ESPACE

Points positifs : Centre-bourg fleuri et végétalisé. Beaux espaces naturels (bords de Creuse).

Points négatifs à améliorer : Entrées de commune : le fleurissement est trop horticole, sans rapport avec l'environnement paysager.

Cimetière : à enherber. Poursuivre le fleurissement des pieds de murs et la végétalisation inter tombes.



Conclusion :

Bon accueil de l'équipe municipale et bénévole.

Le circuit de la visite a permis de découvrir un hameau et le bourg.

La commune gagnerait à suivre les recommandations faites suite aux visites des jurys VVF, en particulier sur les modes de gestion.



Notre village a obtenu cette année 2022, à nouveau, le troisième prix départemental.

La commune va donc, suite aux remarques pertinentes du jury, améliorer encore sa gestion de l'environnement paysager du village.

ASSOCIATION MAIRÉ DÉCOUVERTES

A l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 mars 2022, le bureau a été renouvelé et de nouveaux membres ont adhéré.

Composition du bureau :

Présidente : Marie-Thérèse TRIPHOSE

Trésorière : Michèle PASCAUD

Secrétaire : Jean Louis GOFFRE

Les actions 2022 :

Elaboration d'un panneau d'information sur nos circuits de randonnée communaux déjà tracés l'année dernière.

Descriptif des circuits sur le site suivant : <https://mairedecouvertes.wordpress.com>



Les circuits communaux ont été finalisés par la pose des panneaux sur le terrain au carrefour Saint-Hubert.

Les manifestations 2022 :

Le 21 Mai 2022 en matinée : A la découverte des Orchidées sauvages de Mairé

Une balade sur le circuit des Orchidées en association avec MvM a permis de découvrir ou redécouvrir ces merveilleuses fleurs sauvages présentes en variétés sur notre commune, et surtout de se documenter largement grâce à des personnes passionnées dans le groupe. Suivant les périodes nous ne trouvons pas les mêmes espèces. Cette année en cause la chaleur précoce et sécheresse les Orchidées ont pointé leur nez de bonne heure et déjà nous en avons trouvé beaucoup de fanées lors de cette sortie.



La randonnée du 2 juillet en soirée, a permis de parcourir un des nouveaux tracés de nos circuits communaux.

Cette manifestation étant ouverte à tous, des personnes du village ne désirant pas marcher, sont venues partager le moment convivial du pique nique à l'ombre des arbres du terrain communal.



Sortie ornithologique :

L'association de randonnée « Mairé Découvertes » a organisé le dimanche matin 25 septembre une sortie ornithologique en Brenne, pays des mille étangs.

Nous avons rendez vous à la maison du parc à « Le Bouchet » où nous attendait notre guide.

Il nous a emmené sur les chemins longeant les étangs. La saison étant avancée nous n'avons vu que peu d'oiseaux, les migrateurs étant déjà partis. Mais notre guide passionné, a su, par son talent, rendre tout de même cette balade très intéressante. Nous avons pu constater les effets de la sécheresse de cet été : beaucoup d'arbres morts et le niveau des étangs très bas.

Tous ces étangs sont artificiels et abritent une activité de pisciculture classée à l'inventaire national du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.



Nous avons aussi découvert les « buttons ». Ce sont des petites collines de grès rouge qu'on ne rencontre que par là et qui seraient, selon la légende, la trace laissée par Gargantua lors d'une traversée pour rejoindre Tours, durant les guerres picrocholines.



Button excavé

Les prairies autour des étangs accueillent aussi de l'élevage.

Des chemins de randonnée partent de la Maison du Parc pour découvrir tous ces paysages magnifiques. Des postes d'observation des oiseaux sont installés sur les parcours.

Puis nous nous sommes retrouvés à l'heure du déjeuner autour d'un pique nique (venté et frais) à la maison du parc.

L'Assemblée Générale annuelle de l'association a eu lieu le 26 Novembre 2022 :

Venez nous rejoindre pour partager de jolies balades conviviales et culturelles.

Les idées de randonnées retenues pour 2023 parmi celles évoquées lors de cette assemblée générale :

- Randonnée type chasse au trésor
- Randonnée nature accompagnée d'un guide pour découvrir les plantes sauvages comestibles
- Balade estivale au coucher du soleil suivie d'un pique nique (appréciée en 2022)
- Journée culturelle avec visite d'un lieu patrimonial bâti et nature.

TÉLÉTHON 2022

Après deux années de confinement, les bénévoles de l'AFM Téléthon 36-37, ont pu de nouveau organiser plusieurs animations en vue de récolter des dons.

Ainsi le défilé interdépartemental de vieux tracteurs et vieilles motos organisé par monsieur Gérard Richaudeau et son équipe, est parti de la Guerche, s'est arrêté à Mairé, où le comité des fêtes les attendait pour leur servir une collation et leur remettre les dons récoltés ; le défilé est reparti sur Leugny où toutes les personnes qui avaient réservé, ont pu participer au repas qui les attendait.

Au terme de cette journée les bénévoles ont pu reverser au téléthon :

- 827 € de bénéfice pour les repas, tombola, buvette
- 575 € de dons déposés dans l'urne
- 100 € de la commune de Mairé

Soit un total de 1502 €.



vous souhaite

une bonne et heureuse année 2023

et vous informe ...

... à propos de la chasse

Quelles sont globalement les périodes de chasse pour la saison 2022-2023 ?

- Petit gibier : du 11/09/2022 au 29/01/2023 les dimanches et jours fériés en individuel
- Grand gibier : du 11/09/2022 au 28/02/2023 pour le chevreuil
du 01/10/2022 au 28/02/2023 pour les grands cervidés
du 15/08/2022 au 31/03/2023 pour les sangliers

Le grand gibier se chasse exclusivement en battue, quelque soit le jour de la semaine, en fonction de sa présence sur le territoire.

Malgré le nombre croissant de clôtures mises en place, pour limiter les dégâts aux cultures, causés en grande partie par les sangliers, la facture des indemnités versées aux agriculteurs s'envole !!!

Quelle est la situation dans le département ?

Michel Cuau (président de la Fédération des chasseurs de la Vienne) : « Ce n'est pas difficile à calculer : le prix des denrées a doublé . Pour une superficie endommagée identique à l'an passé, le montant à régler pour les dégâts agricoles 2022 pourrait avoisiner les 1,5 million d'euros. Cela va devenir vite ingérable.

Existe-t-il une solution ?

« **On arrive à la croisée des chemins.** On ne peut plus être les seuls à financer ces dégâts grand gibier. Naguère, il y avait peu de grand gibier pour un grand nombre de chasseurs, donc peu de dégâts que l'on pouvait indemniser sans problème. **Aujourd'hui, il y a beaucoup, beaucoup de dégâts et de moins en moins de chasseurs : on arrive à la limite du système.**

Nous sommes actuellement 12.000 chasseurs dans la Vienne. « Non seulement les territoires de chasse paient une redevance à la Fédération, mais quand un chasseur prélève un grand gibier (sanglier, cerf, chevreuil), il lui appose un bracelet dit taxe de transport contribuant ainsi à l'indemnisation des dégâts. »

Il faut que les collectivités territoriales prennent conscience qu'avec la prolifération des sangliers notamment, la diminution du nombre de chasseurs, le prix actuel des céréales, l'indemnisation des dégâts devient un véritable casse-tête.

En attendant... partageons la nature.

A chacun son loisir : promeneurs, randonneurs, vététistes, cavaliers, chasseurs.....

Empruntons les chemins en toute quiétude, les chasseurs respectent les règles de sécurité et restent vigilants.

Souhaitons-nous « **bonne route et bonne chasse** »



Les Chasseurs de Mairé

Naissances :

Jeanne POUANT

Lou TOULORGE

Kenna LASIMANT



Mariages :

Béatrice DELIEN et Christophe RATET

Coralie DELAVEAU et Jérôme RIVAULT

Décès :

Maurice RIVAULT

Michel VILLERET

Jean-Louis BEAULIER



Le SIVOS se compose de quatre communes (Lésigny sur Creuse, Mairé, Barrou et la Guerche) et gère deux écoles.

- L'une située à Lésigny sur Creuse qui compte deux classes (du CE1 au CM2 soit 38 enfants)
- L'autre située à Barrou qui compte elle aussi deux classes (de la maternelle au CP soit 40 enfants).

L'année scolaire 2021-2022 a commencé normalement mais devons rester vigilants avec le retour du COVID 19. Les effectifs sont en légère augmentation 78 élèves, ce qui nous permet de maintenir nos quatre classes.

Organisation des classes :

Les élèves sont répartis dans 4 classes de la manière suivante :

- **École de Barrou :**
 - Une classe maternelle qui accueille les enfants de Petite Section et Grande Section, dont s'occupe Mme VIAUX Anaëlle aidée par une ATSEM, Mme BASSO Magali.
 - Une classe de Moyenne section de maternelle Section et de CP avec Mme GUILLOT Laëtitia (Directrice de l'école) aidée par une ATSEM, Mme GUILLOTEAU Pascale.
- **École de Lésigny :**
 - Une classe de CE2-CM1-CM2 avec Mme VRAI
 - Une classe de CE1 et CE2 avec Mme HAY qui assure également la direction de l'école.

Réorganisation des cantines :

Pour des raisons économiques liées à l'absence d'une des cantinières et à un surcoût du prix de la confection des repas sur un site, le président et les vices- présidents ont décidé de sous-traiter la partie préparation du repas au restaurant l'Ère de Temps de Lésigny sur Creuse. Le prix du ticket-repas pour les élèves reste inchangé.

Bilan des investissements de l'année scolaire :

Grace à notre gestion saine nous avons pu continuer à investir dans nos écoles.

Coté investissements pour cette année, nous avons remplacé le jeu multifonctions à l'école de Barrou et continué notre programme achat de matériels numériques au profit des élèves (deux vidéo projecteurs interactifs, deux ordinateurs portables de direction, et quatre tablettes) .

Ce financement a été réalisé à 30% par le SIVOS et 70% par le Conseil Départemental de la Vienne et l'éducation nationale « académie Poitou-Charentes ».

Nouvelle rentrée à l'école de Lésigny, nommée maintenant l'Ecole Les Quatre Vents.

Les élèves sont répartis en deux classes :

- une classe de CE1-CE2 avec Madame HAY et Madame PIERRE-EUGENE durant son congé maternité (16 élèves actuellement)
- une classe de CE2-CM1-CM2 avec Madame VRAI (18 élèves actuellement)

Cette année, l'école a décidé de voyager dans le temps. Pour cela, chaque élève est passé dans la machine à remonter le temps le jour de la rentrée pour atterrir au milieu de mammouths, à la préhistoire. Afin d'en apprendre davantage sur cette période, les deux classes ont passé une journée au Musée de la Préhistoire du Grand-Pressigny où ils ont pu découvrir les techniques pour faire du feu et participer à différents ateliers.

Après les congés d'automne, nous avons traversé la machine afin de découvrir le monde des Gaulois et des Romains durant l'Antiquité. Ce fut l'occasion d'aller au cinéma de La Roche-Posay pour regarder « Icare ».

Parallèlement à notre voyage temporel, nos actions écologiques. En effet, l'école est labellisée Ecole en Démarche de Développement Durable depuis juin 2022. Plusieurs actions ont déjà eu lieu en ce début d'année et d'autres se poursuivent :

- nous récupérons les cartouches d'encre vides pour les recycler et gagner de l'argent en même temps pour financer nos sorties.
- nous récupérons les piles usagées pour les recycler en partenariat avec Batribox et Électriciens sans frontières dans le cadre d'une action humanitaire.
- nous trions nos déchets avec davantage de poubelles en classe (séparation des emballages plastiques et du papier).
- nous poursuivons l'utilisation depuis deux ans d'un cahier de liaison et d'un agenda numériques
- nous avons participé à l'action « Nettoyons la Nature » le vendredi 23 septembre, où nous avons récupéré 5,5kg de déchets dans les chemins et aires de jeux de Lésigny.
- nous avons construit un hôtel à insectes pour l'école le jeudi 6 octobre, en partenariat avec l'Association des Chasseurs de Nouvelle Aquitaine.
- nous avons depuis le mois d'octobre, un porte-vélo afin d'inciter les élèves à venir à l'école sans voiture.





32 avenue des Acacias - 86450 Pleumartin

05 49 23 70 88

pleumartin@france-services.gouv.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DU LIEU :

lundi 9h - 12h15

mardi 13h30 - 17h30

mercredi 9h - 12h15

jeudi 9h - 12h15 ; 13h30 - 17h30

vendredi 9h - 12h15 ; 13h30 - 16h30

France Services Pleumartin, proche de chez vous au quotidien.

Un lieu privilégié pour vos démarches quotidiennes : administration, emploi/retraite, habitat/énergie, justice/accès aux droits, santé/social.

Vous y trouvez :

- Un **accueil individualisé** selon vos besoins :
 - mise en relation avec les organismes partenaires
 - aide à l'utilisation des outils numériques et un appui aux démarches en ligne
 - aide à la constitution de dossiers
 - informations et conseils sur les formalités du quotidien
- Un **espace numérique** avec 2 à 3 ordinateurs et 1 imprimante/scanner sont à votre disposition en accès libre pour effectuer vos démarches en ligne (CAF, CPAM, etc.).
- Le + : un **accueil de qualité**, des agents polyvalents, formés et disponibles pour un **accompagnement individuel** et un service optimal.

PERMANENCES à l'Espace France Service :

Assistantes sociales de secteur

le jeudi de 9h à 12h15 - uniquement sur rdv

Protection Maternelle et infantile

les 1er et 3e jeudis de chaque mois de 9h à 12h15 ; avec médecin et/ou infirmière - uniquement sur rdv

Mission Locale Nord Vienne

le vendredi de 9h à 12h15 et de 13h30 à 16h30 - uniquement sur rdv

UDAF 86 - point conseil budget

le 4e mardi du mois de 13h30 à 16h30 - uniquement sur rdv

Conseillers numériques

le lundi de 9h à 12h15 - uniquement sur rdv

A SA VIE - microcrédit personnel

le mercredi de 9h à 12h

Action emploi

le 3e jeudi du mois de 13h30 à 17h30 - uniquement sur rdv



Travaux de restauration 2022 du SYAGC

Le SYAGC a réalisé sa campagne annuelle de travaux de restauration des milieux aquatiques. Trois chantiers ont été menés de front :

- les opérations de restauration de la morphologie sur la Loire et la Plate
- l'arrachage de la Jussie sur la Creuse, l'Anglin aval et la Gartempe
- le retrait des arbres et embâcles problématiques sur la Gartempe, l'Anglin aval et la Creuse



Restauration de la morphologie sur la Loire et la Plate

Dans le cadre de la troisième année du Contrat Territorial Gartempe et Creuse 2020-2022, le SYAGC a réalisé des travaux de restauration de la morphologie de la Loire et de la Plate sur les communes de Coussay-les-Bois et de Lésigny. Ces travaux ont consisté à retirer les arbres morts ou malades ainsi que les embâcles problématiques sur 1531 ml de la Loire et 652 ml de la Plate.

Sur ces tronçons, des granulats alluvionnaires ont été déposés afin de restaurer la succession naturelle de zones courantes et de zones calmes qui ont été détruites lors des anciens travaux de rectification et de recalibrage survenus lors des opérations de remembrement agricole.

Ces aménagements permettent de diversifier les habitats aquatiques, de recréer des zones de reproduction pour la faune et la flore et de rehausser les niveaux d'eau en période estivale.

Ces travaux ont été reconnus d'intérêt général par l'arrêté préfectoral n°2020/DDT/SEB/413. Ils sont financés par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région Nouvelle Aquitaine, le Conseil Départemental de la Vienne et la Communauté d'agglomération Grand Châtellerauld pour un montant de 174 404.26€ TTC.



Abattage d'un arbre mort



Création de banquette pour diversifier les écoulements

Dans le cadre de son engagement dans le CT 2023-2025 et en complément des actions sur les cours d'eau, le syndicat accompagnera les agriculteurs volontaires, afin de les conseiller sur des pratiques moins consommatrices en eau et plus respectueuses de l'environnement

Arrachage de la Jussie

Depuis 2011, le SYAGC réalise des travaux d'arrachage de la Jussie sur la Gartempe afin de limiter le développement de cette plante invasive originaire d'Amérique du Sud.

Les travaux d'arrachage manuel ont été réalisés par la régie du syndicat entre le 1er juin et le 31 août 2022.

Le SYAGC est intervenu sur l'intégralité de la Gartempe dans le Département de la Vienne soit 70km, 11.1 km sur la Creuse et 6.3 km sur l'Anglin pour un volume arraché de 100.22 m³. Le SYAGC est également intervenu 12 jours en prestation de service pour le compte de la Communauté de communes Vienne et Gartempe sur la Vienne à l'Isle Jourdain et Availles limouzines où 80 m³ ont été arrachés.

Ces opérations ont été intégralement financées par le SYAGC pour un montant de 27 549.69 € TTC.



Arrachage sur l'Anglin



Herbier à Montmorillon

Travaux d'urgence sur la végétation de la Gartempe, l'Anglin aval et la Creuse

Afin d'éviter les dégradations sur les ouvrages d'arts, de préserver les berges de l'érosion et de limiter les risques d'inondation, le SYAGC réalise tous les ans des travaux d'abattage des arbres dangereux et retire les embâcles de grandes tailles sur la Gartempe et l'Anglin aval.

Ces interventions permettent aussi de nettoyer les passes à poissons présentes sur plusieurs seuils de moulin afin d'assurer la libre circulation des poissons migrateurs.

Ces travaux ont été réalisés de mai à septembre 2022 et sont financés par le budget de fonctionnement du SYAGC. Le coût des travaux urgents 2022 s'élève à 42 638.49 € TTC.



Arbre dangereux à Montmorillon



Très gros chêne à Lathus



Embâcle au moulin rose à St Savin



Le 23 mai 2022, l'association ADMR a tenu son assemblée générale à la salle des fêtes de Pleumartin : elle était présidée par Mme Josette Duvaud, assistée des membres du conseil d'administration, de Mr Jean Louis Guilbaud, président de la fédération ADMR de la Vienne, de Mr Éric Bailly, maire de PLEUMARTIN, de M. Philippe Guénaire, maire de Leigné-les-Bois et de Mme Pascale Moreau Conseillère Départementale. Une trentaine de bénéficiaires, adhérents et salariées de l'ADMR participaient également à la réunion.

Pour l'exercice 2021, ce sont 24 salariées dont une assistance de gestion médico-sociale au bureau, Mme Laurence Charlet, 6 auxiliaires de vie sociale et 17 aides à domicile. Elles sont au service de 135 clients sur les communes de Chenevelles, Coussay les Bois, Leigné-les-Bois, Lésigny, Mairé, La Puye et Pleumartin.

Ces bénéficiaires de l'ADMR sont représentés par 62% de femmes et 38% d'hommes soit 1 bénéficiaire centenaire, 90 bénéficiaires entre 81 et 99 ans, 39 bénéficiaires entre 61 et 80 ans et 3 bénéficiaires de moins de 60 ans.

L'activité globale est de 15783 heures dont 12656 heures d'APA réparties comme suit : 54% des bénéficiaires sont en GIR 4, 32% en GIR 3 et 14% en GIR 2.

Quant au rapport financier, le résultat d'exploitation pour l'exercice 2021 reste positif.

Le bureau des bénévoles est composé de 11 personnes responsables dont Mme Josette Duvaud présidente et référente de la commune de Leigné-Les-Bois et Chenevelles, Mme Annick Nalet vice-présidente et référente de Pleumartin, Mme Rose Fradin secrétaire et référente de Coussay-les-Bois et Mme Annick Chemin trésorière et référente de Pleumartin. Six autres bénévoles sont référentes des communes environnantes : pour La Puye, Mme Marie Marcelle Puchaud, Mme Chantal Pironnet et Mme Sylvie Montfollet. A Mairé, Mme Adrienne Thier et Mme Mireille Forest. A Chenevelles, Mme Noëllie Vergne et à Lésigny, Mr Serge Sempère.



Les salariées ADMR ont bénéficié durant 2021 de formations données par la fédération pour évoluer dans leur poste de travail. En outre, des mesures sociales leur ont été attribuées (avenants 36 et 43 ainsi qu'une prime PEPA) : en effet, il était urgent de revaloriser leur métier car elles accompagnent au quotidien les personnes âgées ou en situation de handicap.

Mme Chantal BOISGARD et Mme Marie France ROUILLARD, anciennes présidentes de l'ADMR ont témoigné de leurs expériences au sein de l'association. Ce furent des présidentes investies qui ont partagé la richesse de leur engagement et ont mis en évidence le bénévolat de proximité : constitution de dossiers en rendant visite aux demandeurs, suivi des interventions, écoute des besoins et répondre aux attentes des personnes.

Rappelons que la mission première de l'ADMR est de permettre aux familles et aux personnes en difficultés ou démunies de bien vivre chez elles en leur apportant un service personnalisé, en fonction de leurs attentes ou de leurs besoins. Les 4 pôles d'activités et de services sont :



Pour 2023, l'opération sacs à pain pour les boulangeries et sacs pour les pharmacies est renouvelée.

Les bonnes volontés sont toujours les bienvenues dans notre association : alors n'hésitez pas à vous renseigner ou vous enregistrer auprès du bureau ADMR de PLEUMARTIN en les contactant soit par téléphone au 05.49.23.33.26 ou par mail : info.assopleumartin.fede86@admr.org

Le Bureau des bénévoles





Réduire les déchets, une nécessité

L'objectif premier de la Redevance Incitative et du nouveau schéma de collecte, qui y est associé, sont de réduire fortement notre production de déchets et notamment le contenu de notre sac noir, pour les particuliers comme pour les professionnels. Dans ce sens, le législateur français a mis en place un cadre juridique contraignant auquel les collectivités publiques doivent répondre. Cette première année à blanc aura permis de mettre en place des ajustements. Les résultats sont encourageants avec les premiers effets chiffrés enregistrés.

DES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX, ET ÉCONOMIQUES

 **- 50 %**
de déchets enfouis
par rapport à 2010

 **65 %**
de déchets recyclés

 **TRI**
des déchets
alimentaires

REDEVANCE INCITATIVE : PREMIERS RÉSULTATS TRÈS ENCOURAGEANTS



64%
des usagers sortent
le bac noir moins
d'une fois par mois
et 60% le bac jaune
plus d'une fois par
mois



- 2 850 tonnes
soit **- 36%**
d'ordures ménagères résiduelles OMR (sacs noirs)



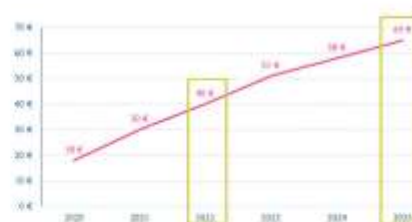
+ 430 tonnes
soit **+ 22%**
de tonnes de tri collectées et triées en plus

*chiffres à septembre 2022 par rapport à septembre 2021

Ces résultats intermédiaires confirment que la **Redevance Incitative**, alliée aux actions de prévention, sont des leviers forts pour inciter à agir sur la production de déchets.

Ils doivent permettre de maîtriser les coûts face notamment à l'augmentation de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) appliquée sur chaque tonne de déchets enfouie.

Sans une réduction des OMR, le surcoût serait de plus d'1 million d'€ et impliquerait de fortes hausses de la Redevance. Aujourd'hui, le SIMER maintient les tarifs.



Évolution de la TGAP entre 2020 et 2025.

Composter, une solution pour réduire les déchets



En 2022, l'équipe prévention totalise 1 230 composteurs individuels vendus sur 9 communes en deux périodes de distribution. L'opération représente un investissement de 76 723€ pour le SIMER. Depuis 2010, 23% des foyers ont été équipés. Pour les habitants sans jardin et les établissements, 68 sites de compostages collectifs et partagés sont en fonctionnement.



1 230
composteurs
distribués en
drive



48 tonnes
de déchets évitées
avec les composteurs
collectifs en 2022

La prévention, c'est quoi ?

Au même titre que la prévention routière ou la prévention des risques, la prévention des déchets vise à avoir une meilleure gestion de sa production de déchets en réduisant les impacts environnementaux à chaque étape de la vie d'un produit : la fabrication, le transport, la distribution, l'achat, l'utilisation, la réparation et le réemploi.



● CALENDRIERS DE COLLECTE 2023

Ils seront disponibles d'ici la fin d'année :

- dans vos mairies
ou sur www.simer86.fr



Pensez à bien vérifier votre jour et votre semaine de collecte.

La bonne pratique : sortir votre bac à partir de 19h la veille.

Deux actions à connaître :

- une application «**MonTri**» : vous avez une question sur le tri ? un oubli de collecte à signaler ? Vous souhaitez savoir où trouver une borne à verre ? Cette application gratuite vous aidera au quotidien.

- réduire les déchets en évitant le jetable. Le SIMER vous aide à acheter des couches et protections hygiéniques lavables.

The advertisement features the SIMER logo and the text 'présente montri'. Below this, it says 'L'appli 0 déchet qui vous facilite la vie'. There are icons for Google Play and the App Store, and a 4.5-star rating. A QR code is located at the bottom left. The app interface on the right shows 'Nos services' with icons for search, location, calendar, and notifications, and 'Nos actualités' with a news icon.

The advertisement shows a baby and a dog. A text box says 'Couches (bébés et incontinences) et protections hygiéniques lavables'. A red circle indicates 'jusqu'à 250€* d'aide pour l'achat de COUCHES LAVABLES'. A blue circle indicates 'jusqu'à 50€* d'aide pour l'achat de PROTECTIONS MENSTRUELLES LAVABLES'. Below, it says 'Déposez votre dossier complet avant le 31 décembre' and 'Tous les renseignements sur www.simer86.fr'.

EN BREF ...

● SACS ROUGES ET SACS À VERRE EN DÉCHÉTERIE

Si vous êtes collectés en sacs rouges, votre dotation sera à retirer en déchèterie à partir du 1^{er} janvier.

Pratique, pour stocker et transporter vos emballages recyclables vers les points d'apports collectifs et/ou vos verres vers les bornes à verre, le SIMER met à disposition gratuitement des sacs en déchèterie.

● PLPDMA

Le pôle Prévention accompagné par un cabinet d'études travaille sur son PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) pour 2023-2029.

Analyse de données, entretiens individuels, ateliers collectifs ou réunions publiques, la dernière phase est la consultation publique en ligne sur simer86.fr.

● MENSUALISATION / PRÉLÈVEMENT À ÉCHÉANCE

Pour être mensualisé ou prélevé à échéance pour votre facturation, vous pouvez contacter le service redevance par mail à redavance@simer86.fr ou par téléphone 05 49 91 99 60.



simer86.fr



@EcoPôle



SIMER (Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural)

Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets
Eco-Pôle - La Poudrerie 86320 SILLARS - 05 49 91 96 42 - ecopole@simer86.fr

Le prix de l'eau

moyen au 01/01/2022



2,38€ / m³
(TTC sur base de 120 m³)

 **+2,23%**
par rapport à 2021

La consommation



164 613 abonnés
soit 302 090 habitants

114 m³ / an / abonné  **+1,8%**
18 700 millions m³ vendus par rapport à 2020

La ressource

- 142 forages
- 2 prises d'eau de surface
- 740 analyses sur eaux brutes
- 8 contrats Re-Sources

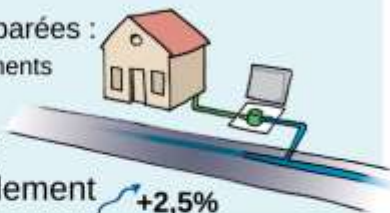
Les ouvrages



- 102 suppressions
- 220 réservoirs
 - 75 châteaux d'eau
 - 145 réservoirs au sol

Les réseaux de distribution

- 9 895 km
- 1 360 fuites réparées :
 - 421 branchements
 - 860 réseaux
 - 79 fontainerie



82,8% de rendement  **+2,5%**

La qualité de l'eau du robinet

2 941 analyses sur l'eau traitée et distribuée

- 99,8%** de conformité en bactériologie
- 92,7%** de conformité en physico-chimie



Les travaux

20 millions d'€*, dont :

- 11 millions d'€ pour renouveler les réseaux
- 2,6 millions d'€ pour les ouvrages (forages Châtelleraut, châteaux d'eau, ...)
- 2,6 millions d'€ pour de nouvelles installations (traitement des pesticides, ...)
- 1,3 millions d'€ pour les interconnexions
- 1,2 millions d'€ pour Re-Sources et acquisition de terrain
- 1,3 millions d'€ pour les travaux divers (hors tranche)



*réalisés ou engagés sur le budget 2021

***Rapport sur le Prix et la Qualité des Services**

Le prix moyen au 01/01/2022 de l'assainissement collectif



2,34€ / m³
(TTC sur base de 120 m³)

+3,68%
par rapport à 2021

Les abonnés desservis



108 992 abonnés

soit **200 545**
habitants

La collecte des eaux usées

- **2 367 km**, dont :
 - 1 648 km de réseaux d'eau séparatifs
 - 469 km de réseaux unitaires
 - 244 km de refoulement
- **671** postes de relèvement
- **602** contrôles en assainissement collectif

Les ouvrages

- **417** stations de traitement d'une capacité de 20 équivalent habitant à 93 000 EH
- **3 145** tonnes de matières sèches de boues évacuées



Environnement La qualité des rejets en milieu naturel

- **583** bilans 24h réalisés
91,3% de conformité
- **190** analyses de boues
100% de conformité

L'assainissement non collectif

- **38 745** installations
- **4 478** dossiers traités, dont :
 - 2 063 contrôles de bon fonctionnement réalisés
 - 1 253 contrôles pour diagnostics de vente réalisés
 - 496 contrôles travaux

Les travaux

- 12 millions d'€***, dont :
- 3,1 millions d'€ pour renouveler les réseaux
 - 1,8 millions d'€ pour renouveler les ouvrages
 - 6,2 millions d'€ pour de nouvelles installations
 - 0,9 millions d'€ pour les études (SDA, ...)



*réalisés ou engagés sur le budget 2021

***Rapport sur le Prix et la Qualité des Services**

Entrée dans l'hiver : les bons réflexes énergétiques !

Résolution N°1 - S'inscrire à la météo de l'énergie

Les alertes Ecowatt permettent d'être avertis des risques de tension et de coupures sur le réseau d'électricité et de recevoir les conseils adaptés. En participant à ce dispositif citoyen, vous contribuez à assurer l'alimentation de tous en électricité.

www.soregies.fr/particuliers/

Résolution N°2 - Adopter les éco-gestes

Les bons réflexes se cachent aussi derrière les éco-gestes à adopter au quotidien pour limiter votre consommation et son impact sur l'environnement.

www.soregies.fr/particuliers/ecogestes/

Résolution N°3 - Faire le point sur mon logement

Rien de plus simple, rendez-vous sur le site internet Rénover FACILE d'Énergie Vienne. S'inscrivant dans la démarche nationale France Rénov', ce site tout en main vous permet même de simuler des travaux pour votre habitation !

www.ademe.fr/particulier/

www.renoverfacile.fr



Maison mal isolée ? Difficultés pour payer vos factures ? Il existe des solutions et des organismes pour vous accompagner.

Contactez votre fournisseur d'énergie SOREGIES (05 49 44 79 00 ou contact@soregies.fr) qui saura vous conseiller sur le règlement de vos factures et l'utilisation du chèque énergie (www.chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire/informations) ou encore vous aiguiller sur les autres aides possibles comme le fonds de solidarité logement (www.fsl86.fr/impayes-denergie-et-deau/).

ALERTE INFOS—PANNEAU POCKET



Votre mairie utilise PanneauPocket pour vous informer.

L'application mobile d'informations et d'alertes n°1 en France avec plus de **9300 collectivités équipées**.

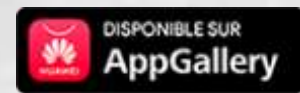
Mairies, Gendarmeries, Intercommunalités, Ecoles, RPI des enfants, Syndicats des eaux ... les citoyens retrouvent leur vie locale dans une seule et unique application sur leur smartphone. Votre population reçoit en temps réel les notifications des actualités de leur territoire : **c'est l'information qui va vers l'habitant !**

Installez l'application gratuitement sur votre smartphone et consultez l'actualité des communes, Gendarmeries, Communautés de communes, Syndicats déjà utilisateurs autour de vous. Mettez en favoris les entités qui vous intéressent pour recevoir leurs notifications à chaque publication.



Intéressés ? Faites vous votre propre avis

Téléchargez l'application gratuitement sur votre téléphone et consultez les informations des communes et intercommunalités déjà utilisatrices.





Vous êtes propriétaires, la Fondation peut vous aider

La Fondation du patrimoine aide les propriétaires qu'ils soient des collectivités, des particuliers ou des associations, qui s'investissent pour rendre la France plus belle. Nous accompagnons chaque projet pour trouver des financements publics et privés afin que notre patrimoine culturel devienne opportunité d'emploi, de découverte, d'éducation et de lien. Dons, mécénats, aides fiscales, subventions des collectivités, jeux Mission Patrimoine portés par Stéphane Bern et FDJ et aides de la Fondation sont autant de soutiens mobilisés pour la sauvegarde du patrimoine français.

Grâce à ses partenaires financeurs, la Fondation du patrimoine accorde des aides aux chantiers sélectionnés pour leur mérite et leur intérêt. Nos aides sont versées à des projets de qualité et récompensent l'engagement des propriétaires, la participation des communautés locales et les impacts économiques, sociaux et environnementaux positifs.

Soumettre votre projet

La Fondation du patrimoine est animée par 21 délégations régionales et 100 délégations départementales.

Elle est incarnée et animée par un réseau de plus de 850 bénévoles qui sont répartis sur tout le territoire pour vous accompagner. Nos bénévoles, soutenus par le travail de 87 salariés, constituent un réseau de proximité, agile et efficace, véritables forces vives de la Fondation.

Dans chaque région et dans chaque département, bénévoles et salariés sont présents pour vous accompagner.

Contacter la délégation Poitou-Charentes

1bis rue Lebasclès 86000 Poitiers

05 49 41 45 54

poitoucharentes@fondation-patrimoine.org

Programme Patrimoine et Tourisme local

Grâce au soutien d'Airbnb, le programme « Patrimoine et Tourisme Local » a pour objectif d'apporter un soutien financier à des projets de rénovation, de préservation ou de sauvetage d'édifices ou d'éléments de patrimoine bâti intéressants pour le dynamisme local et la mise en valeur du patrimoine architectural, culturel, naturel ou historique des territoires.

Les projets permettent ainsi le développement du tourisme dans les territoires ruraux et les petites villes, en contribuant soit à l'offre culturelle locale, soit à l'embellissement et à l'attractivité du territoire.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site : www.fondation-patrimoine.org .

Une tranche de vie à Mairé dans la première moitié du vingtième siècle

Au début du vingtième siècle Mairé vivait autour de son église et de sa place qui était à cette époque le lieu privilégié des poules et des canards de la ferme toute proche. De plus il y avait une grande activité autour de la pompe, l'eau courante n'existant pas.

Ce village comptait 5 fermes, deux cafés, une épicerie, un ferblantier, un maréchal-ferrant, un sabotier, un coiffeur barbier, un marchand de bois ainsi qu'une école.

Mairé avait aussi son château situé près de la Creuse.



Beaucoup de villageois travaillaient au château comme domestique ou jardinier.

Après avoir été occupé par les Allemands pendant la deuxième guerre mondiale, les propriétaires ne l'habitent pas, ce château est tombé peu à peu en désuétude et n'était plus habitable. Devenu dangereux, il fut démoli.

Une de nos aînées raconte :

« Le jeudi, avec mes camarades nous allions jouer dans le parc et nous montions dans un chariot qui servait à rentrer le bois pour chauffer les pièces du château car il y faisait très froid l'hiver.

Ma tante étant gardienne du château de Mairé, j'y allais tous les soirs après l'école et également le dimanche pour retrouver ma cousine.

De temps en temps, il y avait des clochards qui venaient sonner à la porte du château pour obtenir du pain et une bouteille de cidre. On les appelait les « Barbus ». »

Pendant la seconde guerre mondiale :

« La commune de Mairé a dû héberger les habitants de Colmen, un village de Lorraine.

Je me souviens toujours de la tristesse ressentie par les habitants en voyant arriver tous ces gens avec quelques bagages seulement, après avoir tout abandonné dans leur village.

Un repas avait été préparé au Presbytère et des biberons avaient été prévus pour les bébés

Ensuite Monsieur Leclerc, maire à cette époque, les dirigea vers les logements réquisitionnés.

A l'arrivée des Allemands, Mairé étant en zone occupée, Monsieur Leclerc et mon père passèrent la nuit dehors pour les attendre, assis dans des fauteuils devant la porte de notre maison.

Craignant une intervention de leur part, les habitants se réfugièrent dans les caves et dans le souterrain du parc.

N'ayant pas de cave, avec ma famille nous sommes allés dans celle du logement de l'école.

Finalement, à Mairé tout s'est bien passé tandis qu'à Lésigny les Allemands ont tiré dans une maison qui heureusement était vide. Lorsqu'ils ont fait sauter le pont de Lésigny, nous avons entendu la détonation.

Le Maire a dû réquisitionner des chambres chez les habitants pour loger l'occupant. Les maisons avaient des numéros et pour nous c'était le 9 car nous hébergions un soldat allemand.

Durant cette période nous avons des restrictions sur la nourriture avec des tickets d'alimentation. A la campagne, nous avons la chance de pouvoir nous ravitailler dans les fermes où était abattu le bétail. Mon père allait chercher des morceaux de viande chez les fermiers de la Malsassière ou de Montant et il revenait par la forêt pour éviter la rencontre avec les Allemands.

Nous avons aussi des restrictions de savon et pour faire la lessive nous le remplacions par de la cendre de bois.

N'ayant pas l'eau courante nous allions rincer le linge dans la Creuse et l'hiver dans la fontaine Saint-Sylvain.

Nous le transportions dans des brouettes et nous prenions dans l'ancien moulin aujourd'hui disparu, nos « cassettes » dans lesquelles nous nous mettions à genoux pour taper le linge avec un battoir.

Tous les soirs nous avons le couvre-feu et nous avons intérêt à camoufler les ouvertures avec des rideaux car ils avaient vite fait de tirer dans les fenêtres éclairées.

Un soir, nous avons eu très peur à cause d'un feu de cheminée. Les flammes illuminaient la place mais par chance la patrouille n'est pas passée à ce moment-là.

Un soir où nous avons « curé » les noix à Saint-Marc, la soirée s'étant prolongée, nous sommes revenues avec une amie en passant par les jardins. Nos parents étaient très inquiets.

Mon père qui avait un laissez-passer pour aller travailler en zone libre, revenait de Barrou quand il fut arrêté à Lésigny par les allemands et placé avec des habitants contre le mur du cimetière. Ils avaient trouvé un fusil chez un habitant..

Ils ont eu très peur d'être fusillés mais après l'intervention de Monsieur Savatier, Maire de Lésigny, ils furent libérés à leur grand soulagement. »

Les commerçants de Mairé dans les années 1930

Toujours dans ses souvenirs :

« Monsieur Texier maréchal ferrant avait sa forge derrière la grange qui se trouve dans le virage en descendant de la forêt.

Il ferrait les chevaux des fermes de la commune. Dans le bourg il y avait 5 fermes :

En descendant la route de Châtellerault, la ferme de la Bernardière sur la droite, puis la Métairie, à gauche en entrant au centre du bourg. Près de la salle polyvalente se situait celle de monsieur Augeard. En arrivant sur la place, face à nous la ferme des Rousseau-Lebeau, enfin dans la rue de l'église celle de Camille Rousseau .



PATRIMOINE

Dans la rue de l'église Il y avait aussi Mr Lapierre, marchand de lapins et de volailles. Il accrochait les peaux de lapins sous le hangar de Mr Eugène Rousseau pour les faire sécher. Il emportait les volailles et les lapins à la gare d'Abilly pour les expédier. Plus tard, un camion appelé « le transport » venait, le soir, les chercher.

A côté de l'église, près de l'entrée du parc, Georges Hulin, était ferblantier et tenait aussi une épicerie. Ses deux frères étaient partis travailler au Tonkin.

La maison de Georges Hulin fut rachetée par l'Abbé Fradet, curé de Lésigny, pour y installer des religieuses garde-malades et ensuite par la famille Coureau qui y installa une épicerie et une agence postale.



Rue de l'église

Monsieur Moreau, marchand de bois de chauffage, le rentrait avec ses charrettes tirées par des chevaux puis il les stationnaient sur la place et mettait ses chevaux dans les écuries qui se trouvaient dans la grange sur la place.

La famille Moreau habitait dans la maison mitoyenne de la mairie et madame Moreau fut institutrice jusqu'en 1928.

Monsieur Limouzin était sabotier et faisait aussi des galoches pour les enfants. Pendant la guerre de 39 il fut d'un grand secours car nous avions des tickets de rationnement.

Il y avait 2 cafés à Mairé :

Celui de monsieur Glain qui recevait les clients dans sa cuisine.

Sa sœur Almaïde, qui vivait avec le couple, était couturière et oblate chez les Dominicains. A sa mort elle fut revêtue de son habit de Dominicaine.

Monsieur Glain était aussi barbier et coiffeur ainsi que sacristain.

Il pêchait des poissons et des anguilles qu'il vendait aux voisins.

Le 2ème café qui faisait aussi bureau de tabac était celui de madame Texier. Il y avait une salle de café et une salle pour les Mariages et les bals.

Tous les hivers, un bouilleur de cru installait son Alambic sur la place publique où les gens apportaient leurs fruits pour les distiller, principalement des prunes, car Mairé était un village connu pour la quantité de ses pruniers.

L'école

« Madame Tronel était institutrice à Mairé. Son mari se prénommait Martin. Il surveillait les élèves pendant les récréations, dans la cour de l'école. Un jour, un élève, en jouant avec un camarade cria : Hue ! « Mon âne Martin ».

Ce qui lui valut une bonne punition. »



Une classe année 1934/1935

Les us et coutumes à Mairé en ce temps là...

Les cérémonies religieuses

Notre aînée continue à se remémorer :

« **La fête Dieu.** (60 jours après pâques)

En juin nous faisons un reposoir dans la cour du presbytère. En partant de l'Église, nous allions en procession avec les enfants qui avaient une corbeille de fleurs et jetaient des pétales de roses devant le Saint Sacrement porté par le prêtre, sous un dais.

La communion solennelle Elle était fêtée le deuxième Dimanche du mois de Mai. Le matin il y avait la Messe et le soir les vêpres. Pendant la cérémonie les enfants offraient une couronne de fleurs en chantant des cantiques à la vierge Marie, et la journée se terminait au Presbytère avec un compliment adressé par un enfant au père prédicateur.

A Mairé L'Adoration était célébrée chaque année le 21 Novembre. A cette occasion le Sacristain demandait à mon Père de venir suspendre une tenture de taffetas rouge derrière l'autel ce qui donnait une belle décoration avec les vases de chrysanthèmes blancs. Le matin il y avait la messe et l'après-midi les vêpres auxquels nous assistions après avoir eu la permission de quitter l'école.

Les processions des Rogations (37,38, 39ièmes jours après pâques)

« Elles avaient lieu avant l'ascension pour prier Dieu de protéger les récoltes.



Une procession à l'ascension juin 1916

Le matin nous partions de l'église avec le prêtre et les enfants de chœur et nous nous arrêtons devant les croix qui se trouvaient dans la campagne.

Nous récitons la litanie des Saints pendant la procession.

A Mairé, nous avons une croix sur la route des Iles, une sur la route de Lésigny nommée : la croix Baruche, et la croix de la Sinellerie en montant vers la forêt.

Les enfants faisaient la procession avant d'aller à l'école ce qui les obligeait à se lever plus tôt.

Anecdote : Une année le Père Couturon avait fait représenter par les enfants des scènes de la passion du Christ dans l'église avec des enfants du village. »

Les crèches de Noël *« L'Abbé Savatier présentait au presbytère des crèches avec des personnages vivants (habitants de Mairé), dont le petit Jésus était un bébé de trois mois. Les enfants qui accompagnaient avaient des ailes pour représenter les Anges.*

Il y avait un arbre de Noël avec des cadeaux ».

La saint Blaise (encore fêtée de nos jours) Saint Blaise médecin, évêque et martyr se fête le 16 janvier dans l'église apostolique arménienne, le 3 février dans l'église catholique, le 11 février dans l'église orthodoxe.

Dans le Poitou suivant les communes elle ne se déroule pas tout à fait de la même manière.

Notre interlocutrice :

« A Mairé, il y a quelques décennies, pendant la messe on exposait des objets fabriqués par un habitant de Mairé, relatifs à la terre, que l'on portait en procession jusqu'à l'autel sur un brancard de procession.

Puis l'abbé Savatier disait la messe. A la fin de la messe il y avait distribution de brioches. On portait ensuite une gerbe aux monuments aux morts, puis il y avait un vin d'honneur.



Suivaient un banquet (pour lequel chacun payait son écot) et un bal. Lorsqu'il y avait beaucoup de monde on installait un parquet sur la place de la mairie.

A chaque saint Blaise on désignait un président de cérémonie. A cette époque c'est lui qui offrait les brioches et le vin d'honneur ».

De nos jours : Il y a un président et un comité de la Saint Blaise qui se charge de l'aider à organiser : Cérémonie religieuse, distribution de gâteaux, gerbe aux monuments aux morts, vin d'honneur, repas.

DEFIBRILLATEUR

La commune de Mairé s'est doté d'un défibrillateur ; il a été installé sur le mur du côté droit de la salle polyvalente.

Pour les habitants de Montant et la petite Guerche, un défibrillateur est installé en extérieur à la salle des fêtes de la Guerche, à côté de la mairie de la Guerche.



BUREAUX DE LA MAIRIE

Ouverture : **lundi mardi et vendredi de 9H à 12H**

jeudi de 14H à 17H

Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous.

Tél : 05 49 86 24 72

contact@maire86.fr

TRAVAUX BRUYANTS : HORAIRES À RESPECTER

Lorsque le voisinage est proche, il est important de se référer à la loi pour connaître les plages horaires légales; tout travaux d'entretien, de bricolage, de rénovation, de jardinage en dehors de tout cadre professionnel, à l'aide d'outils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être réalisés qu'aux horaires suivants, fixés par arrêté préfectoral :

du lundi au vendredi : de **8h30 à 12h** puis de **13h30 à 19h** ;

le samedi : de 9h et 12h puis de **14h à 18h** ;

le dimanche : de **10h à 12h**.

ANIMAUX TROUVÉS

Si vous trouvez ou récupérez un animal perdu, la Mairie possède un lecteur de puce d'identification; n'hésitez pas à prendre contact si besoin.

ARTISANS & COMMERCANTS

Bar Presse Tabac : **l'Auberge du Vieux Port** 05 49 86 23 22

Brocante, antiquités : la Grange du Rivaux 06 76 95 37 97

Travaux du Bâtiment : Jacky COMTE 05 49 02 70 43

Cours de musique : Emmanuel STEFFENS 05 49 20 10 16

Épicerie itinérante : Hervé MARCHAND 06 71 16 58 24
place de l'Église tous les mardis matin à 10H les semaines impaires

Boucherie Charcuterie : Yannick LEFORT 05 49 86 63 92

place de l'Église tous les mardis à partir de 13H30

Vente directe de viande bovine : **Guillaume FOREST EARL de la Malsassière**
sur commande uniquement, auprès d'Amélie 06 88 28 39 89

Maraîcher : Cédric JOGUET la Bernardière 06 63 69 68 39

HORAIRES DE LA POSTE de LÉSIGNY

Lundi mardi jeudi vendredi : de 10H00 à 11H15
et de 15H30 à 17H30

Samedi : de 10H00 à 12H00

Fermeture le mercredi toute la journée.

N° DÉPANNAGE

Eaux de Vienne : 05 49 93 31 16

Sorégies : 05 49 89 34 99

NUMÉROS D'URGENCE

SAMU 15

POLICE 17

POMPIERS 18

Gendarmerie de PLEUMARTIN
05 49 86 50 05

Centre Anti Poison
05 56 96 40 80

TARIFS CONCESSIONS CIMETIÈRE

50 ans : 180€ (3m²)

30 ans : 126€ (3m²)

15 ans : 90€ (3m²)

Colombarium : droit d'ouverture : 30€

30 ans : 300 €

50 ans : 500 €

TARIFS SALLE POLYVALENTE

Période estivale: de mai à septembre

Une journée : 130 € - Week-end : 160 €

Hors commune : Week-end : 210 €

Période hivernale: d'octobre à avril

Une journée : 170€ - Week-end : 200€

Hors commune : Week end : 250 €

Vin d'honneur : 35€

TRESOR PUBLIC

37 rue de la Brelandière

37100 CHÂTELLERAULT

05 49 20 08 60

Horaires d'ouverture :

Lundi mardi mercredi jeudi vendredi
de 8H30 à 11H45 et de 13H30 à 16H00

HORAIRES DES DÉCHÈTERIES

Période estivale : du 1er avril au 31 octobre

Période hivernale : du 1er novembre au 31 mars

LÉSIGNY

Tous les mercredis et vendredis de 14H à 18H

Fermeture à 17H en période hivernale

PLEUMARTIN

Tous les mardis mercredis jeudis samedis

de 8H30 à 12H00 et de 14H00 à 18H00

les vendredis de 8H30 à 12H

fermeture à 17H00 en période hivernale